

Objet : Renouvellement du mandat de directeur de l'EPCC et validation du projet d'orientation culturelle et artistique de l'établissement pour les années 2026-2029

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2006 relatif à la création de l'EPCC L'Autre Canal,
Vu les statuts de L'Autre Canal du 7 décembre 2006 modifiés par arrêté préfectoral n°2021/425 du 19 juillet 2021,
Vu l'arrêté préfectoral n°2021/425 de la Préfète de la Région Grand Est portant modification des statuts de l'EPCC L'Autre Canal,
Vu la délibération 218-2021 de l'EPCC L'Autre Canal en date du 10 décembre 2021 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPCC L'Autre Canal modifié par la délibération 274-2024 en date du 27 septembre 2024,
Vu la délibération 240-2022 de l'EPCC L'Autre Canal en date du 18 juillet 2022 portant nomination de Sébastien ETIENNE à la direction de l'EPCC.

Le premier mandat de direction de Sébastien ETIENNE d'une durée de quatre années arrive à son terme en novembre prochain après avoir fait l'objet d'un contrat de travail à durée déterminée avec une prise d'effet au 14 novembre 2022. Conformément aux dispositions légales contenues dans la loi relative aux EPCC et à l'article 12.2 des statuts de L'Autre Canal, un nouveau mandat peut être confié à Sébastien ETIENNE pour une durée de 3 ans après approbation par le Conseil d'Administration du projet d'orientation culturelle et artistique présenté par le directeur.

La présente délibération fait état de la présentation des éléments de bilan transmis par Sébastien ETIENNE pour la période 2022-2025 et des éléments de projet pour la période 2026-2029.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- De valider le renouvellement du mandat de directeur de l'EPCC L'Autre Canal de Monsieur Sébastien ETIENNE pour une durée de trois ans tenant compte du projet d'orientation culturelle et artistique de l'établissement pour les années 2026-2029 présenté par ses soins.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Étaient présents pour le vote : Monsieur Bertrand MASSON, Madame Véronique ERNEST, Madame Anne-Sophie DIDELOT, Madame Martine LIZOLA, Monsieur Philippe MORENVILLIER, Madame Florence FORIN, Madame Elise SERVERIN, Madame Caroline LELOUP, Monsieur Vincent RULOT, Madame Alice CHATARD, Monsieur Bertrand BIANCHINI.

Avait donné procuration écrite pour le vote : à Monsieur Bertrand MASSON, Monsieur Hocine CHABIRA ; à Madame Florence FORIN, Madame Isabelle CHARDONNIER ; à Madame Caroline LELOUP, Monsieur Yves COLOMBAIN ; à Monsieur Vincent RULOT, Madame Emmanuelle CUTTITTA.

Fait à Nancy le 19 mai 2026

Bertrand MASSON
Le Président

Bertrand BIANCHINI
Le Secrétaire de séance